

LOI N° 2011-052 / DU 28 JUIL 2011

**PORTANT CREATION DU CENTRE NATIONAL
DE PROMOTION DU VOLONTARIAT AU MALI**

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 23 juin 2011

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

CHAPITRE I : DE LA CREATION ET DES MISSIONS

Article 1^{er} : Il est créé un établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommé Centre National de Promotion du Volontariat au Mali, en abrégé CNPV.

Article 2 : Le Centre National de Promotion du Volontariat au Mali a pour mission la promotion et la gestion du volontariat national.

A ce titre, il est chargé de :

- contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de volontariat ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication autour du volontariat ;
- favoriser la création des associations des volontaires ;
- valoriser le volontariat ;
- développer la coopération et le partenariat avec les organismes similaires publics ou privés, nationaux ou étrangers ;
- gérer les volontaires ;
- former les volontaires ;
- suivre et évaluer les volontaires et les structures d'accueil.

CHAPITRE II : DE LA DOTATION INITIALE ET DES RESSOURCES

Article 3 : Le Centre National de Promotion du Volontariat au Mali reçoit en dotation initiale les biens meubles et immeubles affectés par l'Etat.

Article 4 : Les ressources du Centre National de Promotion du Volontariat au Mali sont constituées par :

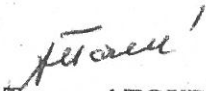
- les revenus provenant des prestations de service du centre ;
- les produits financiers d'aliénation de biens meubles et immeubles ;
- les subventions de l'Etat et des Collectivités ;
- les dons et legs ;
- le concours des partenaires techniques et financiers;
- les emprunts ;
- les revenus divers ;

CHAPITRE III : DES DISPOSITIONS FINALES

Article 5 : L'organisation et les modalités de fonctionnement du Centre National de Promotion du Volontariat au Mali sont fixées par décret pris en Conseil des Ministres.

Bamako, le 28 JUIL 2011.

Le Président de la République,


Amadou Toumani TOURE